

COMMUNE DE BEON

CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2015 à 19 h 15

COMPTE RENDU

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le quatorze septembre deux mille quinze à dix-neuf heures quinze, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de **Monsieur Claude GRUET**.

ETAIENT PRESENTS : Mme Régine PASQUIER, Mme Lucette GATEAU, M. Patrick ROY, Mme Stéphanie MARTIN, Mme Marie-Claude ALAIN, Mme Valérie JOSSELIN, Mme Aurélie VALLOT, M. Denis STEINVILLE, M. Jérôme THOMAS, M. Francis MISSAULT, M. Didier SASSIAT, M. Claude BORELLO.

Absent représenté : M. Albert PRADIER par M. Claude GRUET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Valérie JOSSELIN

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 juin 2015, puis délibère sur les questions suivantes :

DELIBERATIONS :

↳ Acceptation d'un don de 40 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil d'encaisser un don de 40 € déposé par chèque à la mairie cet été par une personne venue se recueillir à l'Eglise.

Adoptée à l'unanimité

↳ Modification des statuts du syndicat mixte Fourrière du Sénonais

Monsieur le Maire explique que les statuts du syndicat datent de 1997. Depuis, les communes ont adhéré ainsi qu'une communauté de communes. Les statuts ont donc été modifiés afin de mettre à jour la composition du syndicat en y intégrant les communautés de communes. La commune de Béon en tant qu'adhérente doit délibérer sur cette modification.

Adoptée à l'unanimité

↳ Transport scolaire du midi et sortie piscine

La desserte des établissements scolaires du regroupement Béon/Chamvres le midi (avec la traversée cantine) a été confiée à la société ACKERMANN Voyages ainsi que la desserte hebdomadaire à la piscine de Joigny

A noter que :

- Les prix journaliers pour l'année scolaire en cours sont fixés à 57 € TTC pour le midi et 63 € TTC pour la piscine
- Les factures mensuelles seront établies pour chaque commune à part égale, soit le tarif divisé par deux (28,50 € TTC pour le midi et 31,50 € TTC pour la piscine)
- M. le Maire est autorisé à signer les conventions (communes avec Chamvres) avec la société ACKERMANN Voyages

Monsieur le Maire précise que ces changements engendrent de nouvelles charges financières pour la commune et qu'il faudra les maîtriser lors de la préparation du budget 2016.

Adoptée à l'unanimité

↳ Tarif cantine pour le chauffeur du car

Vu que le chauffeur du car mange à la cantine le midi, il a été décidé que le coût de son repas serait facturé à la Société ACKERMANN Voyage au prix de 7,60 € si le chauffeur participe à son repas ou 9 € si celui-ci est pris en charge par la société (sous réserve de l'acceptation d'ACKERMANN)

Adoptée à l'unanimité

Informations et décisions:

↳ Analyse d'eau

Prélèvement du 7 août au local des pompes à Saint Romain :

- Nitrates 28,1 mg/l
- Atrazine : <0,02 µg/l
- Atrazine déséthyl : <0,031 µg/l

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

Prélèvement du 23 juillet à Béon sur eau Traitée :

- Chlore total : 0,26 mg/LC12

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

↳ Information sur la radiotéléphonie

La société AXIONE informe la commune de l'implantation d'une nouvelle antenne sur le relais SFR au lieu-dit le Thurot. Cet ajout d'antenne s'effectue dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de bouygues Telecom et SFR.

↳ **Alerte sécheresse** : il est rappelé aux administrés que l'alerte sécheresse est toujours en vigueur et que les restrictions d'eau sont applicables jusqu'au 31 octobre 2015

↳ Point sur la rentrée scolaire

Regroupement scolaire :

- Petits-Moyens-Grands : Mme FAVREL **26 élèves**
- Grande section – CP : Mme BOUILLET **20 élèves**
- CE1-CE2 : M. PICARD **25 élèves**
- CM1-CM2 : M. MARTIN **21 élèves**

Total : **92** élèves sur le regroupement

Cantine :

Elèves inscrits à la cantine

- **29** élèves dans les classes de Chamvres (16 élèves en « habituel » et 13 élèves en irréguliers ou occasionnels)
- **33** élèves dans les classes de Béon (24 élèves en « habituel » et 9 élèves en irréguliers ou occasionnels)

Moyenne en cantine : **40 élèves**

Garderie du matin :

- **25** élèves inscrits : une dizaine d'élèves présents en moyenne

↳ Travaux RD 943

Des travaux de reprise de chaussée sont prévus dès le 15 septembre 2015 sur la RD 943. Un alternat de feu devrait perturber la circulation pendant quelques jours.

↳ Incivilités récurrentes

- Le panneau « 30 » Rue de la Cour d'en Haut a été à nouveau détérioré !
- Un nouveau dépôt sauvage a été répertorié...
- Les pneus du tractopelle de l'entreprise qui est intervenue récemment pour des travaux de voirie sur la commune ont été dégonflés intentionnellement.

INTERVENTION du PUBLIC

- Mme Simone GIRARD :

- *Quand est-il du dossier des Radars pédagogiques ? Réponse : La commune est toujours en attente de sa demande de subvention au titre des amendes de police. La commission devrait se réunir en octobre.*
- *Quand est-il de la signalisation au sol de la RD 943 ? Réponse : Les démarches afin que cette signalisation soit prise en charge par le Département n'ont pas abouties, c'est donc la commune que revient la charge de cette tâche.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20 h 20.